

Montréal, le 9 avril 2024

Par dépôt électronique (SDÉ)

M^e Gaëlle Obadia
Fasken
800, rue du Square-Victoria, bureau 3500
Montréal (Québec) H4Z 1E9

M^e Marie Lemay Lachance, avocate
Directrice, affaires réglementaires
et litige
Affaires juridiques
Énergir s.e.c.
1717, rue du Havre
Montréal (Québec) H2K 2X3

M^e Éric David
Sarrazin+Plourde
485, rue McGill, bureau 500
Montréal (Québec) H2Y2H4

**OBJET : Demande de révision de la décision D-2024-007 déposée par la FCEI
en vertu de l'article 37 de la Loi sur la Régie de l'énergie
(Dossier Régie R-4253-2024)**

Chères consœurs,
Cher confrère,

La présente fait suite à la correspondance du 28 mars dernier de M^e Éric McDevitt David au dossier mentionné en objet. Ce dernier informe la Régie de l'énergie (la Régie) de l'intérêt d'Option consommateurs (OC) à participer à ce dossier et soumet, pour les motifs qu'il expose, que cette dernière devrait y être reconnue comme intervenante à part entière.

Avant de se prononcer sur cette demande, la Régie souhaite obtenir les commentaires de la FCEI et d'Énergir à l'égard de cette demande, le cas échéant, et ce, **au plus tard le 12 avril 2024, à 12 h**. OC pourra répliquer à ces commentaires **au plus tard le 16 avril 2024, à 12h00**.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

(S) Véronique Dubois

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie
VD/ml